

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Vendredi 26 Mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 7

Date de la convocation : 17 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 Mars à 18 H 15, le Conseil Municipal de la Commune de Bidon, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme le Maire en exercice, Mme Brigitte Dumarché.

La séance s'est déroulée dans la salle du Conseil en respectant les mesures sanitaires de rigueur.

Etaient présents :

Mesdames, B. Dumarché, N. Bodard, C. Cirkoudoux, S. Saltre

Messieurs, J.L. Martin, F. Vierre

Absents excusés: C. Munsch (procuration à S. Saltre), S. Barthelot, E. Pauchet, G. Marneffe

Absent : F. Roulette

Secrétaire de séance : Sylvie Saltre

Mme le Maire Brigitte Dumarché ouvre la séance du Conseil Municipal à 18 h 15 et demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques sur les points abordés lors du Conseil Municipal du 15 Janvier 2021.

Le compte rendu de la séance du 15 Janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

2021-004 Mise en conformité Mairie déjà existante, Sécurité/Incendie SDIS07 (PC/AT 007034 21 C 0001)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au dépôt du permis de construire (PC/AT 007034 21 C 0001) pour l'extension de la Mairie pour la création d'une salle de réunion, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 07) nous demande de lui fournir des pièces complémentaires au motif suivant qu'il n'existe aucun dossier d'étude sur la Mairie.

En effet, l'établissement Mairie et les locaux annexes sont inconnus des services du SDIS 07.

La Mairie et la salle des associations ainsi que les annexes ne forment qu'un seul établissement.

Il doit être déposé un dossier de manière à régulariser la sécurité incendie de la Mairie déjà existante.

Pour compléter le dossier, le SDIS 07 nous demande de lui fournir les pièces complémentaires suivantes :

- Plans de coupe
- plan de niveau
- plans de situation
- notice de sécurité
- notice explicative de l'exploitation dans le cadre de l'utilisation des salles (Art. L1)

Pour réaliser ces plans et la notice de sécurité, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de passer avec le cabinet ECOARCHI un avenant au contrat d'Architecte « mise en conformité Mairie et création d'une salle associative-mission complète / Référence 2011IDO » pour un montant de 1500 euros HT forfaitaire afin de réaliser les compléments du permis tout en restant dans le cadre initial du montant des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avenant au contrat d'Architecte ECOARCHI « mise en conformité Mairie et création d'une salle associative-mission complète » et donne pouvoir à Madame le Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Séance levée à 18 H 30

Fait et délibéré à la Mairie de Bidon,

Le 26 Mars 2021

Publié ou notifié le 29 Mars 2021

Envoyé en Préfecture le 29 Mars 2021

Au registre sont les signatures

Madame le Maire,

Brigitte Dumarché

